

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2021 à 20 h 30

Séance du 09 avril 2021 à 20 h 30

Le 09 avril 2021, le Conseil Municipal dûment convoqué est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents : Renault Hervé, Géraudie Thomas, Campana Florent, Hamel Arnaud, Trochet Jean-Claude, Dupuy Jean-Philippe, Le Tual Didier, Maillard Fabrice, Zaoui Nathalie, Masi Benjamin

Absent excusé : Vénard Sylvain

Absent :

Etait représenté : M. Vénard Sylvain (par M. Hamel Arnaud)

Secrétaire de séance M. Le Tual Didier

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire

Monsieur Renault Hervé, maire, a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans la présence du public.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent la demande de Monsieur Renault Hervé.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande de bien vouloir accepter d'ajouter les délibérations suivantes :

- CCPH – Modification des statuts relative au transfert de la compétence organisation de la mobilité
- Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer un acte d'engagement relatif à la transmission des bulletins d'état-civil auprès de l'INSEE
- Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une dérogation scolaire maternelle externe
- Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention
- Décision modificative suite à la signature d'une convention

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Ordre du Jour

- Vote des 2 taxes locales
- Rapports des commissions
- Rapports divers
- Questions diverses.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

1) Arrêté de circulation

- N° 13/2021 du 07 avril 2021 concernant des travaux de création d'un branchement aérosouterrain sis 3 bis Rue du Vieux Village

Les conseillers municipaux ont pris acte de ces décisions.

2021/16 – Vote des 2 taxes locales

Le Conseil Municipal décide le vote du coefficient de variation proportionnelle à 1,010020 pour les taxes directes locales 2021.

Les taux des 2 taxes seront les suivants :

- Taxe foncière bâti : 23,18 %
- Taxe foncière (non bâti) : 54,90 %

2021/17 – CCPH – Modification des statuts relative au transfert de la compétence organisation de la mobilité

Le Conseil Municipal accepte :

- la modification des statuts de la CC Pays Houdanais

2021/18 – Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer un acte d'engagement relatif à la transmission des bulletins d'état-civil auprès de l'INSEE

Le Conseil Municipal décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement relatif à la transmission des bulletins d'état-civil auprès de l'INSEE.

2021/19 – Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une dérogation scolaire maternelle externe

Le Conseil Municipal décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la dérogation scolaire maternelle externe. La commune de Grandchamp règlera les frais de fonctionnement en échange du remboursement des parents.

2021/20 – Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

2021/21 – Décision modificative suite à la signature d'une convention

Le Conseil municipal accepte cette décision modificative. Cette décision n'a aucune incidence majeure sur le budget 2021

Rapport des commissions

Rapports divers

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21 h 35.

Le Maire,
RENAULD Hervé